LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE



BIENVENUE CHEZ ETHIC ACADÉMIE

SOMMAIRE

P.3 Etre au centre de vos exigences

P.4 Team ETHIC Académie

P.5-8 Horaires et réglement intérieur

P.9-11 Itinéraires et lieux de formation

P.12 Contacts et accessibilité

ETHIC ACADÉMIE



ETRE AU CENTRE DE VOS EXIGENCES

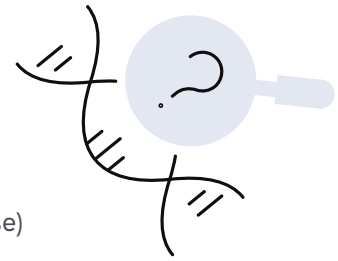
Notre ADN : Une Vision Globale, des Solutions Sur Mesure

Le 360° au Service de Vos Besoins

« *Tout projet, tout secteur, partout en France.* »

Nous répondons à vos besoins en formation :

- Formations obligatoires (sécurité, conformité)
- Formations transverses (soft skills, numérique)
- Formations métier & insertion (spécialisations sectorielles)
- Bilans de compétences (reconversion, création d'entreprise)
- Formations sur mesure (conçues avec vous, pour vous)





L'Humain, Pilier de Notre Expertise

« *Derrière chaque compétence, il y a une personne à valoriser.* »

Nos équipes d'experts, accessibles et engagés, privilégient l'écoute et la confiance pour :

- Identifier les aspirations individuelles et les enjeux collectifs
- Adapter les parcours aux réalités terrain (rythmes, contraintes, cultures d'entreprise)
- Libérer les talents cachés et renforcer l'employabilité durable

Éthique & Qualité : Un Engagement Certifié

« *L'excellence technique ne vaut rien sans intégrité.* »

Certifiés Qualiopi, nous combinons rigueur méthodologique et éthique professionnelle :

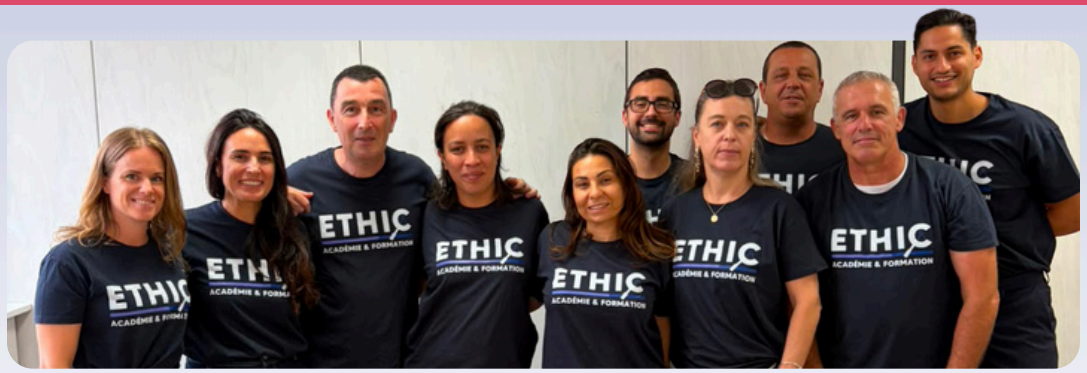
- Transparence dans la gestion des budgets (pas de coûts cachés, optimisation des financements OPCO, FAF, CPF...)
- Innovation pédagogique (outils digitaux, réalité virtuelle, ateliers collaboratifs)
- Impact mesurable (suivi post-formation, ROI clair pour les entreprises)





Notre Différence : Agilité, Éthique, Universalité

- Une couverture 360° : De la sécurité au leadership, du bilan de compétences à la formation métier, nous maîtrisons tous les angles.
- Des experts terrain : Des consultants spécialisés par secteur (industrie, BTP, Mobilités, services...) et par enjeu (insertion, évolution, innovation)
- Une agilité totale : Interventions en présentiel, distanciel ou hybride, partout en France, avec des délais adaptés à vos besoins



TEAM ETHIC ACADÉMIE

Responsable commercial, développement et pédagogie



Laetitia CAPUTO



Sandrine DECARLIS



Guillaume ANDREIS

Laetitia, Sandrine & Guillaume sont vos interlocuteurs privilégiés pour toutes vos demandes de projets de formation.
Vous pouvez comptez sur leur réactivité, leur adaptation grâce à leur expertise et à leur connaissance du terrain,

Formation 360°



Stéphanie RICHARD
Coordinatrice Administrative

Stéphanie vous guide dans toutes vos démarches administratives.
À l'écoute de vos besoins, je veille à ce que votre expérience au sein de notre organisme soit fluide, agréable et réussie.
N'hésitez pas à me solliciter pour toute question ou accompagnement personnalisé : je suis là pour vous aider à atteindre vos objectifs de formation.



Barbara MONTERO



Alexia VACARESSE

Passionnés, expérimentés et engagés, nos formateurs experts dans leurs domaines partagent leurs connaissances avec enthousiasme et adaptent leurs méthodes à vos besoins.
Leur objectif : vous accompagner, vous motiver et vous donner toutes les clés pour progresser.
Avec eux, chaque formation devient une expérience enrichissante et stimulante !

Planification



AUDREY JANOT
Chargée des Plannings & Qualité

Audrey est votre interlocutrice dédiée pour toutes la planification au sein de notre organisme. Forte d'une expérience solide dans la gestion et l'organisation de sessions de formation, elle veille à la qualité de votre parcours

Formation CACES ®



Jean Michel DUPONT

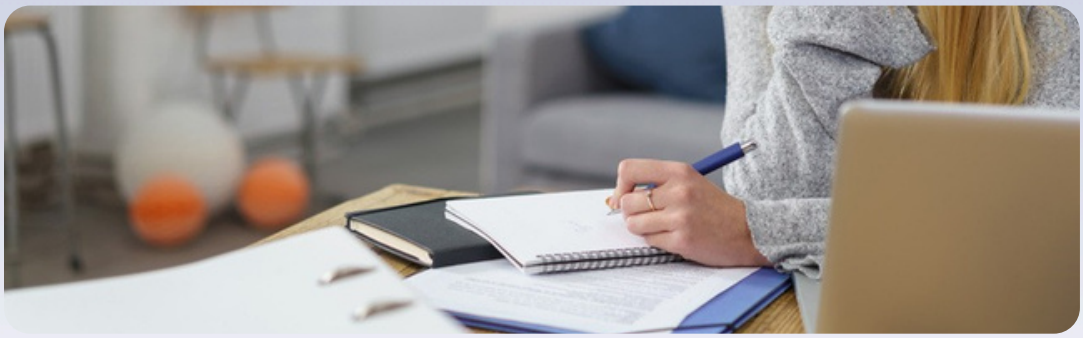


Stephane DRAY



Pascal RORY

Nos formateurs CACES ® sont des professionnels passionnés, experts de la sécurité et de la conduite d'engins. Grâce à leur expérience terrain et à leur pédagogie adaptée, ils accompagnent chaque stagiaire vers la réussite et l'autonomie. Leur objectif : transmettre les bonnes pratiques pour garantir la sécurité et l'efficacité sur vos futurs chantiers.



HORAIRES & RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule

ETHIC ACADEMIE est un organisme de formation professionnel indépendant domicilié au 1058 route de départementale 6007 - 06270 Villeneuve Loubet.

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi - de 9h00 à 17h00

La société est déclarée sous le numéro de déclaration d'activité 93 83 06 32 483. Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par ETHIC ACADEMIE dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées. Définitions : ▪ ETHIC ACADEMIE sera dénommée ci-après «organisme de formation» ; ▪ les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après «stagiaires ;

Article 1 : Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3 et L. 6352-4 et, R. 6352-1 à R. 6352- 15 du Code du Travail. Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par ETHIC ACADEMIE et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par ETHIC ACADEMIE et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux d'ETHIC ACADEMIE, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de ETHIC ACADEMIE, mais également dans tout local ou espace accessoire à l'organisme.

Article 4 - Hygiène et sécurité

1) Règles générales : chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. celles de ce dernier règlement.

Toutefois, conformément à l'article R. 6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurités applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement. 2) Boissons alcoolisées Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 5 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 2006 – 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation.

Article 6 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

Article 7 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation. Conformément à l'article R. 6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 8 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 9 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par ETHIC ACADEMIE et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. ETHIC ACADEMIE se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par ETHIC ACADEMIE aux horaires d'organisation du stage. En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir ETHIC ACADEMIE
au *04 94 54 54 32* ou par mail à *formation@ethicsolutionsrh.com*

Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi journée (matin et après-midi). L'employeur du stagiaire est informé des absences dans les meilleurs délais qui suivent la connaissance par l'organisme de formation.

Article 10 : Accès aux locaux de l'organisme

Les stagiaires ont accès à l'établissement exclusivement pour suivre le stage auquel ils sont inscrits. Ils ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, sauf autorisation de la direction. Il leur est interdit d'être accompagnés de personnes non inscrites au stage qu'ils suivent (membres de la famille, amis), d'introduire dans l'établissement un animal, même de très petite taille, de causer du désordre et, d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement du stage.

Article 11 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 12 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 13 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 14 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

ETHIC ACADEMIE décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute natures déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

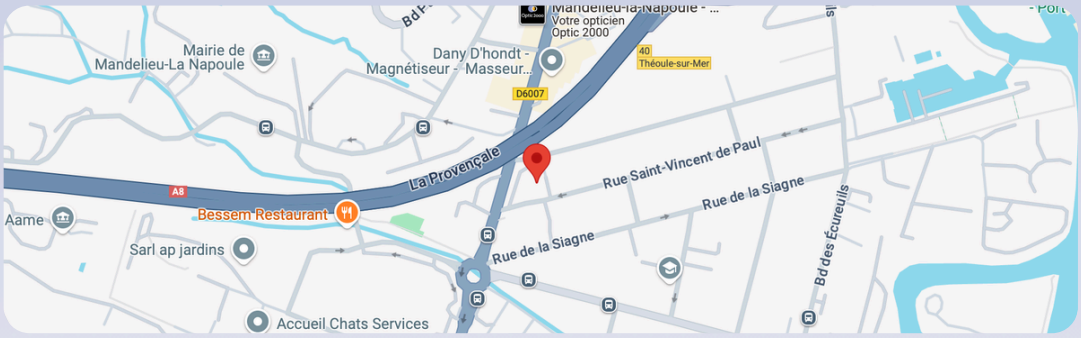
Article 15 : Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une procédure disciplinaire régies par les articles R 6352-3 à R 6532-8 du code du travail reproduits à la suite. Article R 6352-3 - Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. Article R 6352-4 - Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Article R 6352-5 - Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé comme suit : 1° Le directeur ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien.

Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge ; 2° Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix, notamment le délégué de stage. La convocation mentionnée au 1° fait état de cette faculté ; 3° Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. Article R 6352-6 - La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé. Article R 6352-7 - Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue à l'article R. 6352-4 et, éventuellement, aux articles R. 6352-5 et R. 6352-6, ait été observée. Article R 6352-8 - Le directeur de l'organisme de formation informe de la sanction prise : 1° L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de formation d'une entreprise ; 2° L'employeur et l'organisme collecteur paritaire agréé qui a pris en charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un congé individuel de formation ; 3° L'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

Article 16 : Publicité

Le présent règlement est affiché dans les halls du centre et sur le site Internet de l'organisme de formation

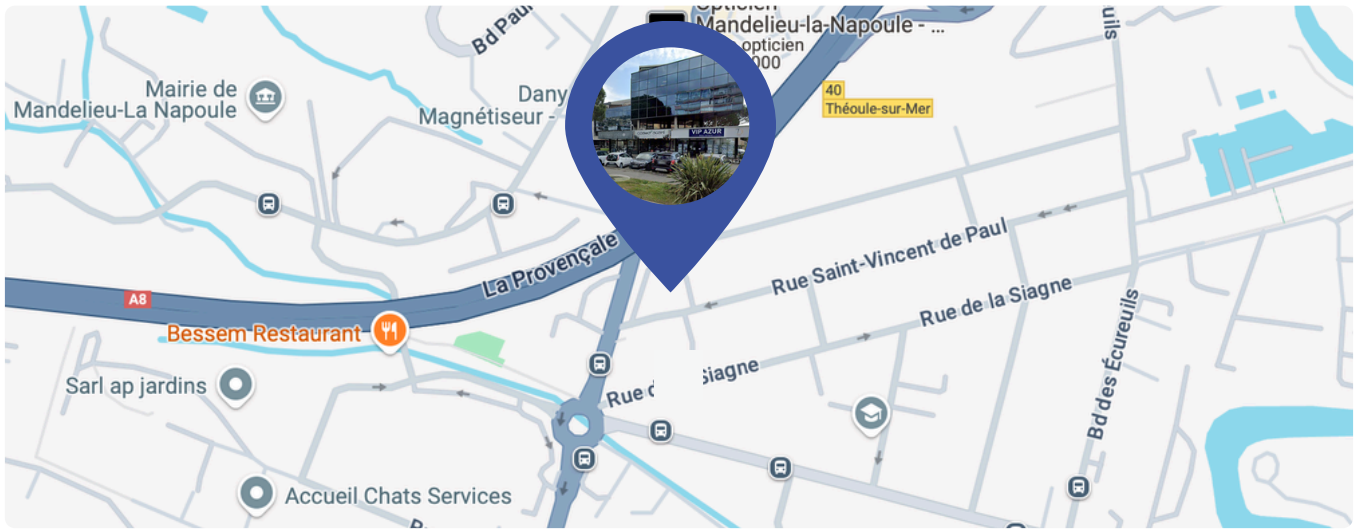


ITINÉRAIRE MANDELIEU

04.94.54.54.32

formation
@ethicsolutionsrh.com

154 avenue de Cannes
BAT B - 4ème étage
06210 Mandelieu la Napoule



Pour avoir notre adresse en cas de formation en présentiel et en cas de formation en distanciel, pour les clients souhaitant venir partager un café !

Transports

Autoroute : A8 sortie n°40 Théoule sur Mer

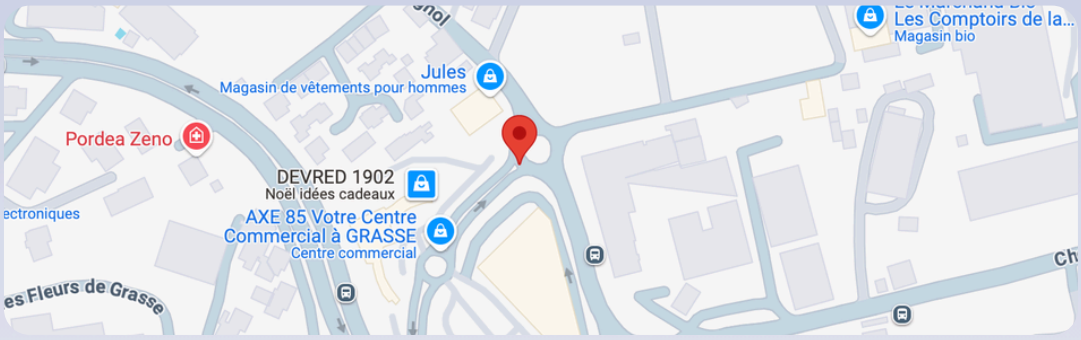
Bus : Ligne 23 arrêt "Rond Point de l'Espace
Ligne 19 arrêt "Le Corail"

Parkings

Places de parking à proximité

Restauration

Boulangeries, supermarchés, fast foods, restaurants à proximité
Possibilité d'apporter votre propre repas kitchenette mise à disposition sur place



ITINÉRAIRE GRASSE

04.94.54.54.32

formation
@ethicsolutionsrh.com

58 boulevard Marcel Pagnol
Axe 85 - Bât E, 2ème étage
06130 Grasse



Pour avoir notre adresse en cas de formation en présentiel et en cas de formation en distanciel, pour les clients souhaitant venir partager un café !

Transports

Bus : Plusieurs arrêts à proximité Ligne 660 - 662 - 661

Autoroute : Sortie 42
Mougins Grasse Le Cannet Cannes

Parkings

Places de parking à proximité dans la zone commerciale et une place en situation d'handicap

Restauration

Boulangeries, supermarchés, fast foods, restaurants à proximité
Possibilité d'apporter votre propre repas kitchenette mise à disposition sur place

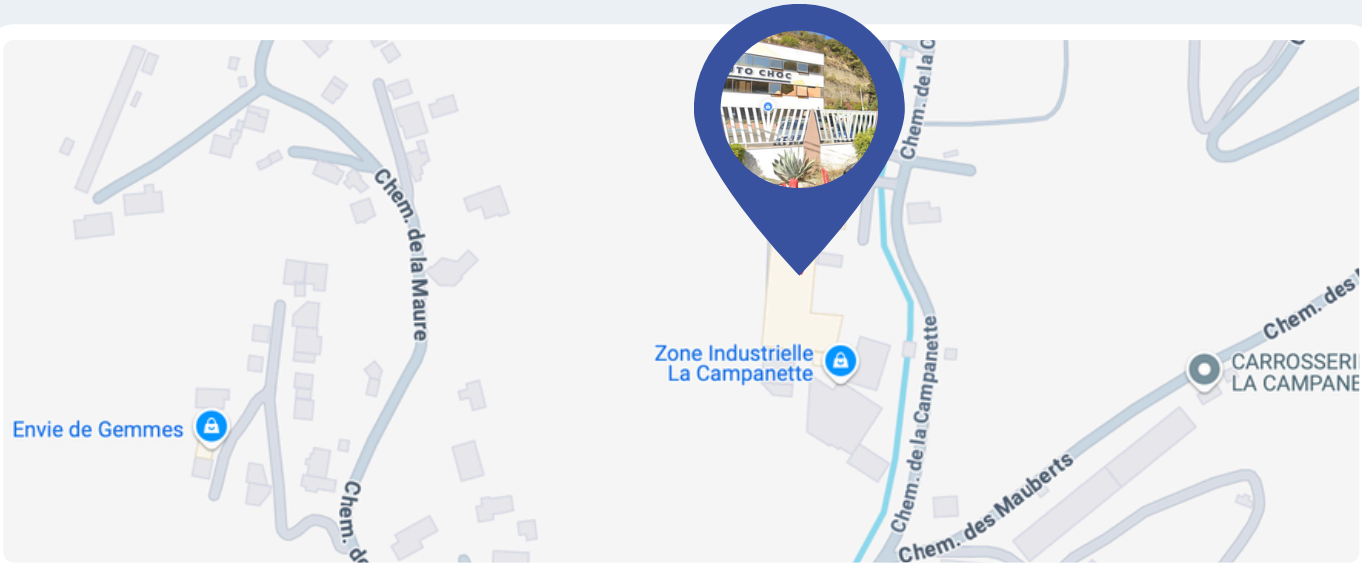


ITINÉRAIRE CAGNES-SUR-MER

04.94.54.54.32

formation
@ethicsolutionsrh.com

ZI la Campanette
55 chemin Campanette
06800 Cagnes sur Mer



Pour avoir notre adresse en cas de formation en présentiel et en cas de formation en distanciel, pour les clients souhaitant venir partager un café !

Transports

Autoroute : A8 sortie "Cagnes sur Mer",
1ère à droite après le rond-point d'intermarché

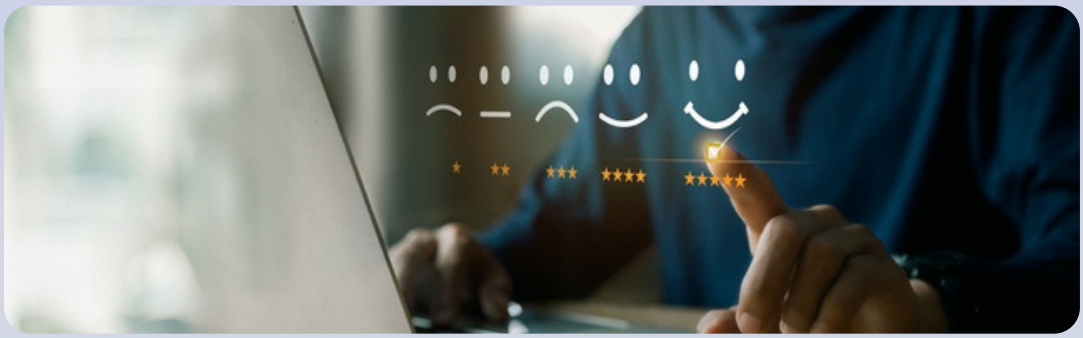
Train : Gare "Cagnes sur Mer"

Parkings

Places de parking à proximité

Restauration

Boulangeries, supermarchés, fast foods, restaurants à proximité
Possibilité d'apporter votre propre repas kitchenette mise à disposition sur place



CONTACTS & ACCESSIBILITÉ

INFORMATION DE CONTACT

Adresse : 55 chemin de la Campanette - 06800 Cagnes sur Mer
Par mail : formation@ethicsolutionsrh.com
Par téléphone : 04.94.54.54.32

PERSONNES RESSOURCES



Référents pédagogique : Laetitia, Sandrine et Guillaume sont à votre écoute pour toute question relative au contenu de la formation, aux méthodes d'apprentissage et à votre progression - l.caputo@ethicsolutionsrh.com / s.decarlis@ethicsolutionsrh.com / g.andreis@ethicsolutionsrh.com



Référent Administratif : Jenna est à votre écoute pour vous accompagner tout au long de votre parcours de formation
Pour toute question administrative (inscription, convocation, planning...) Jenna est à votre disposition - j.merezak@ethicsolutionsrh.com



Référents Handicap : Amine et Alexia sont à votre écoute pour vous accompagner tout au long de votre parcours de formation
Pour toute question ils sont disponibles - formation@ethicsolutionsrh.com

ACCESSIBILITÉ

Notre centre de formation s'engage à offrir un environnement d'apprentissage inclusif et accessible à tous.
Nous croyons fermement que la diversité enrichit l'expérience d'apprentissage et nous mettons tout en œuvre pour accueillir chaque apprenant dans les meilleures conditions.
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeRCab8keJqKQqpnPYGQSnqajTpbjrpLiCKa6UXlo9c_9geYw/viewform?usp=sharing&ouid=101624350470873693347

RÉCLAMATIONS

Votre satisfaction est notre priorité ! Nous sommes à votre écoute et prenons vos retours très au sérieux. Si vous avez la moindre insatisfaction ou suggestion d'amélioration, n'hésitez pas à nous en faire part.
Notre équipe s'engage à traiter votre demande avec attention et bienveillance, dans les meilleurs délais. Ensemble, faisons de votre parcours de formation une réussite !

Procédure pour déposer une réclamation

ETHIC ACADÉMIE VOUS REMERCIE !